

MAIRIE DE SORNAY
COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 21 mai 2024

Le 21 mai 2024 à 20h30, le Conseil Municipal de Sornay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de François Marchal, Maire.

Présents : François MARCHAL - Benoit ALLIOT - Dominique BARBE – Sylvain BARBE - Marc BRIERE – Valérie FAYOLLE - Christelle GAUTHIER – Karine LEGAGNEUX - Alexandre LETHO - Sylvie LETONDAL

Absent excusé : Luc MARCHAL

Secrétaire de séance : Benoit ALLIOT

Début – Fin de séance : 20h30 – 22h30

Ordre du Jour :

- vote des taux des impôts locaux
- Aménagement route de Montagney : attribution marché SAS VELET TP
- Questions diverses

1/ Vote des taux des impôts locaux 2024

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe d'habitation : 7.33 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 29.99 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 13.84 %

Vote à l'unanimité

2/ Aménagement route de Montagney : attribution marché SAS VELET TP

M. le Maire expose que suite à l'appel d'offres effectué le 13 février 2024 concernant les travaux d'aménagement de la route de Montagney il y a lieu de désigner l'entreprise retenue.

Pour rappel, 1 lot a fait l'objet d'une consultation.

A la date limite de réponse, 3 offres ont été reçues :

- Entreprise SAS VELET TP (70100 GRAY)
- Entreprise EUROVIA (25320 CHEMAUDIN ET VAUX)
- Entreprise COLAS (70000 VESOUL)

L'ensemble de ces offres étant recevables, elles ont fait l'objet d'une analyse par le service bureau d'études, et ce conformément aux critères du règlement de la consultation.

Après l'examen des offres des entreprises, la Commission d'Appel d'Offres émet un avis favorable pour l'attribution du marché à l'entreprise la moins et la mieux disante :

- SAS VELET TP (70100 GRAY) pour un montant total de 186 951.53 € hors taxes.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir adopter la délibération suivante :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE la proposition d'attribuer le marché d'aménagement de la route de Montagney à l'entreprise SAS VELET TP pour un montant total de 186 951.53 € hors taxes.
- AUTORISE M. le Maire et le 1^{er} adjoint à signer le marché, ainsi que toutes les pièces afférentes au dossier.

Vote à l'unanimité

Questions diverses :

- Organisation des élections européennes du 9 juin 2024 : inscription des conseillers pour la tenue du bureau de vote
- Définition des Zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables : la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi « APER » demande aux communes de définir des « zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables ». A cet effet, les conseillers municipaux ont déterminé des zones pouvant accueillir les différentes formes d'énergies renouvelables. Prochainement, un plan sera mis à disposition du public, qui pourra y apporter des observations.



The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'Mairie de SORNAY' at the top and 'HAUTE-SAONE' at the bottom, with a central emblem depicting a seated figure.